

# Enquête Flash

---

**IMPACT DE L'INFLATION  
POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF**

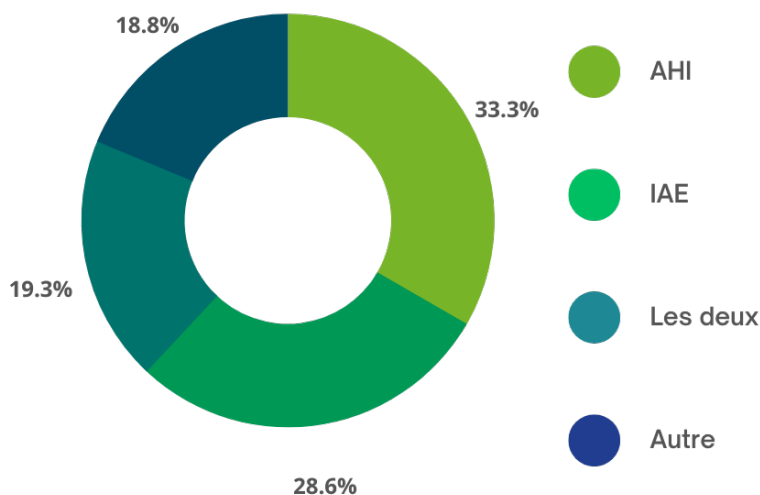


Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

## Analyse de l'enquête flash sur l'impact de l'inflation pour le secteur associatif

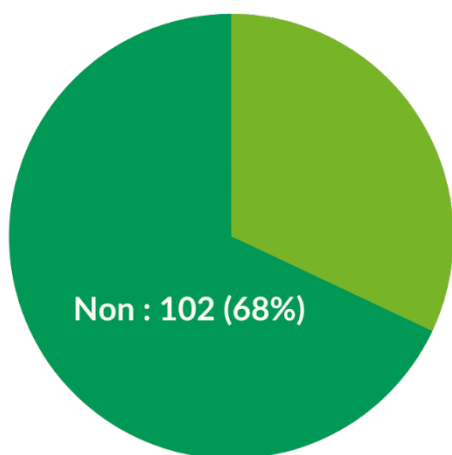
En amont de sa rencontre avec le ministre des Solidarités et de l'Autonomie, la Fédération des acteurs de la solidarité a souhaité lancer une enquête flash au sein de son réseau afin de documenter les effets de l'inflation sur les budgets des associations.

L'enquête a reçu 154 réponses avec une répartition des répondants quasi égale entre le secteur AHI (64) et le secteur de l'IAE (55). Des organismes gérant des dispositifs du DNA ou de l'ASE ont également répondu à cette enquête (37).



## 1. Des budgets présentés avec un équilibre « de façade »

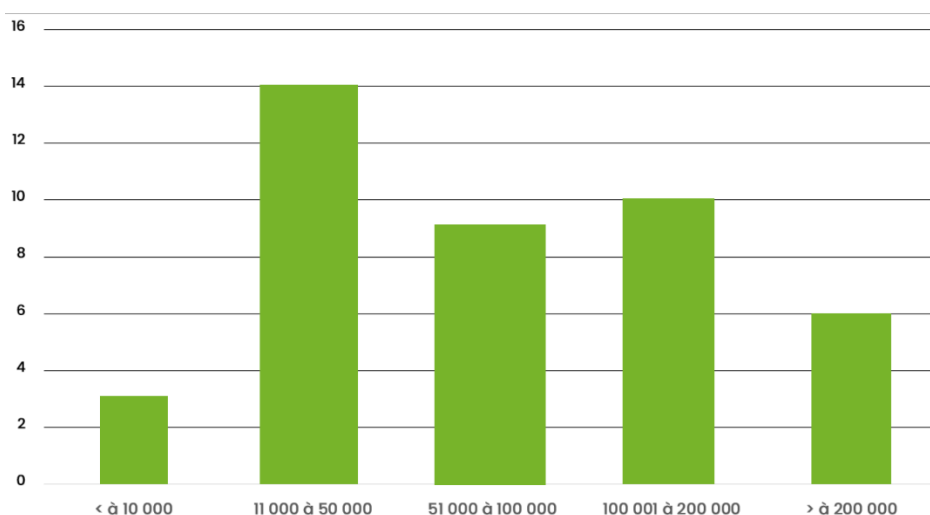
Les adhérents ont pour une majorité d'entre eux, 68%, présenté à leurs financeurs des budgets à l'équilibre pour l'année à venir. Cet équilibre est en réalité un équilibre de façade car les associations sont contraintes réglementairement de présenter à leurs autorités de tutelle un budget correspondant aux financements qui leur sont alloués. Ainsi, de nombreux adhérents indiquent que malgré ces budgets à l'équilibre, une part importante de charges ne sera pas prise en compte par les financements 2023. Notons tout de même que 32% des répondants ont eux fait le choix de présenter des budgets déficitaires « au réel ».



Ces éléments laissent supposer que les difficultés financières des associations sont en réalité masquées par les procédures comptables ce qui empêche l'Etat et les autres financeurs d'avoir une vision réelle des déficits, des impacts sur les trésoreries et sur le devenir des structures les plus fragilisées.

D'après l'analyse des éléments des 39 répondants, « le déficit estimé représente en moyenne 7% du budget avec une médiane à 5%. »

### Répartition par montant des déficits estimés



S'agissant des montants des déficits estimés, la moitié des 42 réponses exploitables se situe en-dessous de 60 000€ tandis que trois associations signalent un déficit dépassant 1,6 M€ pour un montant total estimé à 8 M€.

Les adhérents de la FAS pointent bien entendu la hausse des coûts des fluides et de l'alimentation comme causes de ces déficits mais également les conséquences des revalorisations salariales liées au Segur du social que certaines associations ont étendu également aux salariés exclus par l'Etat et à la hausse du point d'indice qui n'est pas encore compensée et qui met à mal les trésoreries.

Par ailleurs, les adhérents mettent en avant une fragilité structurelle des financements du secteur AHI, avec notamment la convergence tarifaire négative pour les CHRS qui prend fin cette année, et du secteur de l'IAE, principalement pour les ACI qui sont aujourd'hui en grande difficulté.

**C'est donc un secteur de la lutte contre la pauvreté de plus en plus fragilisé qui devra faire face à ces hausses de charges non compensées par les financeurs à ce jour.**

## 2. Une hausse des coûts de l'énergie insuffisamment compensée

90 adhérents ont pu apporter une réponse sur la hausse des coûts de l'énergie en pourcentage et 56 pour le montant estimé.

**« Ainsi, près de la moitié des répondants estime que la hausse des coûts de l'énergie sera comprise entre 1 et 20% et un tiers entre 20% et 60%. »** 17 associations indiquent quant à elle que les factures d'énergie vont doubler voire tripler du fait de la signature de nouveaux contrats nettement moins avantageux avec les distributeurs d'énergie. Notons également une augmentation « record » de 700% pour un adhérent.

Concernant les montants estimés, la moitié des répondants se situe en deçà des 17 000 euros. Cependant 9 associations dépassent les 100 000 euros de hausse dont trois qui indiquent atteindre 1 M€ pour l'ensemble de leurs activités.

**« Si 80% des répondants (secteurs AHI et DNA) ont eu recours au bouclier tarifaire, 50% d'entre eux n'ont pas reçu les aides financières inhérentes à ce dispositif. »**

Les dispositifs d'aide mis en place par l'Etat pour diminuer l'impact de l'augmentation des coûts de l'énergie (boucliers tarifaires et amortisseur électricité) ont été mobilisés par 64% des répondants. Si nous prenons en compte uniquement les secteurs de l'AHI et du DNA qui sont éligibles aux boucliers tarifaires depuis 2022 parmi les répondants, le taux de recours s'élève à 80% ce qui illustre une bonne mobilisation de ces dispositifs. Cependant ce bon résultat est fortement nuancé par le fait que la moitié des associations ayant mobilisé les dispositifs affirme que les aides financières n'ont pas encore été appliquées. Par ailleurs, de nombreuses associations font état d'un certain nombre de difficultés liées à ces dispositifs et notamment :

- un manque de lien ou de réponse de la part des fournisseurs d'énergie
- un travail administratif conséquent
- une difficile compréhension des dispositifs
- des effets qui ne sont pas encore identifiables

**Les associations, comme les particuliers, font face à la hausse des coûts de l'énergie avec parfois des hausses très importantes qui mettent en péril leur stabilité économique. Si l'Etat a mis en place certains dispositifs pour limiter ces effets, nous pouvons observer que leurs résultats ne sont pas encore significatifs et que les difficultés de mise en œuvre restent nombreuses. Par ailleurs, la FAS rappelle que le choix de l'Etat d'exclure du champ des boucliers tarifaires une partie des dispositifs ou des secteurs de lutte contre la précarité comme l'IAE ou l'aide alimentaire met en péril la survie de ces derniers.**

### 3. Une hausse des coûts de l'alimentation qui met à mal les prestations délivrées aux personnes accueillies et accompagnées

« Une augmentation du coût de l'alimentation de 13,6% en moyenne. »

En plus des dispositifs d'aide alimentaire adhérents de la FAS, une partie des dispositifs AHI assure dans le cadre de ses missions une prestation « alimenter » aux personnes accueillies ou hébergées.

Parmi les 36 répondants, 61% d'entre eux indique une augmentation comprise entre 2 et 10% des coûts liés à l'alimentation avec une moyenne qui se situe à 13,6 % de hausse. Six associations indiquent des augmentations supérieures à 30% par rapport au budget 2022. La moitié des répondants indique un montant compris entre 1000 et 10 000 € de hausse estimée à ce jour alors que le niveau de l'inflation augmente encore.

54 adhérents ont renseigné les conséquences de cette hausse sur leur prestation « alimenter ». Ainsi la diminution des quantités servies aux personnes accompagnées est avancée comme le premier effet pour 24% d'entre eux. Cette diminution peut être mise en œuvre dans les portions proposées ou dans le nombre de repas servis. Une baisse de la qualité des produits est également indiquée par 19% des répondants avec une diversité moindre des produits, un plus grand recours à la récupération d'invendus ou un arrêt des produits frais. 17% des répondants indiquent qu'ils ne modifieront pas leur prestation « alimenter » soit parce que la hausse est mesurée soit par choix assumé de la structure de ne pas nuire à la qualité de la prestation malgré une non prise en charge par l'Etat de cette hausse. Des associations relèvent également le fait que le montant des tickets services délivrés aux personnes accompagnées est trop faible et devrait être réhaussé.

**D'après ces résultats, les effets de la hausse des coûts de l'alimentation non compensés par les pouvoirs publics se répercutent donc in fine sur les personnes accompagnées qui voient ainsi leur alimentation baisser en quantité et/ou en qualité. Si la création du fonds pour une aide alimentaire durable peut être saluée, les moyens risquent malheureusement de ne pas être à la hauteur au regard des difficultés grandissantes des personnes en situation de précarité à se nourrir, qu'elles soient ou non hébergées, tandis que les tiers lieux alimentaires semblent ne pas être reconduits en 2023 dans le cadre du futur Pacte des solidarités.**

### 4. Un contexte globalement incertain et peu sécurisant pour le secteur associatif

A la question « avez-vous d'autres éléments à partager sur la fragilité économique de votre association dans le contexte actuel », les adhérents ont fortement insisté sur la situation de fragilité économique qu'ils traversaient, tout en indiquant que celle-ci était en partie déjà structurelle. Ainsi, quelque soit les secteurs d'activité, les associations souhaitent alerter sur les modèles économiques des dispositifs souvent insuffisamment financés et qui permettent difficilement d'assurer un accompagnement global des personnes.

➤ **L'impact de la mise en œuvre du Ségur Social**

**« Le Ségur social n'est pas financé par un grand nombre de départements. De plus, aucun financement à date sur la revalorisation du point. »**

A cette tendance structurelle de fond, les adhérents indiquent que des éléments conjoncturels viennent menacer encore plus leur équilibre déjà précaire et ainsi mettre à mal la pérennité des dispositifs voire des associations. Ainsi, si la revalorisation salariale issue de la conférence des métiers du social et du médico-social a permis de réévaluer un certain nombre de postes, les adhérents font état de difficulté avec les conseils départementaux qui refusent encore à ce jour de financer cette revalorisation. Les associations n'ont pas encore perçu les financements correspondant à la hausse du point d'indice rétroactive à juillet 2022. Les avances de trésorerie sont effectuées afin de répondre à cette obligation qui leur est faite, certains s'engagent des dans prêts bancaires et ne sont pas certains de tenir. Ils avancent également le fait que cette revalorisation n'a pas concerné tous les salariés et tous les secteurs de lutte contre la pauvreté ce qui engendre de la concurrence entre les secteurs et un climat de tension social dans les associations. Les adhérents souhaitent que le « Ségur du social » soit appliqué à toutes et tous

➤ **L'impact de la fin de la stratégie pauvreté**

**« Perte de 10 M d'euros dans le secteur AHI »**

Les effets de l'inflation sont bien entendu cités régulièrement dans la liste des éléments conjoncturels qui fragilisent les associations avec une hausse conséquente des charges qui n'est pas prise en compte à ce jour par les financeurs. En complément, des choix récents de politiques publiques ont ajouté des éléments de craintes pour les associations. Ainsi, le choix de ne pas reconduire l'enveloppe des 10M€ de la précédente Stratégie pauvreté qui venait pourtant en soutien des CHRS fragilisés par le plan d'économie budgétaire met des établissements en grande difficulté qui devront rogner sur la qualité de leur accompagnement.

➤ **L'impact de la baisse du financement de l'IAE**

Concernant l'IAE, le choix qui est fait de conventionner en 2023 sur le conventionnement réalisé en 2022 conduit à une baisse de financements des SIAE, alors qu'elles étaient engagées dans une dynamique de développement liée au Pacte ambition IAE, ce dans un contexte où les autres sources de financements habituels, notamment le FSE, sont également de plus en plus incertaines car soumises aux choix politiques des collectivités territoriales.

**Ce travail illustre la fragilité économique structurelle des associations déjà impactée par la crise COVID et l'Ukraine, renforcée par l'impact conjoncturel de l'inflation et du SEGUR.**

## À PROPOS DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

---

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 fédérations régionales sur l'ensemble du territoire.

La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social. La FAS représente 2 800 établissements et services dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médico-social ou encore dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille.

Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire. Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'Etat, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations.

**Emmanuel BOUGRAS**

Responsable du service

Stratégie et Analyse des politiques publiques

[emmanuel.bougras@federationsolidarite.org](mailto:emmanuel.bougras@federationsolidarite.org)

**Fédération des acteurs de la Solidarité**

76 rue du Faubourg Saint Denis

75010 Paris

[www.federationsolidarite.org](http://www.federationsolidarite.org)